



Surveillance des prestations médico-soignantes dans les établissements accueillant des personnes en situation de handicap

GROUPE RISQUE POUR L'ÉTAT DE SANTÉ ET INSPECTORAT (GRESI)

FORMULAIRE D'INSPECTION

Version avril 2024

Nom de l'établissement

Adresse

Date de l'inspection

A. CADRE INSTITUTIONNEL		Oui	IN	Non	NO	NA
1	Il existe une liste actualisée des professionnelles et professionnels de la santé (PdS) et des auxiliaires de soins de l'institution.	<input type="checkbox"/>				
2	Les PdS sont au bénéfice d'une autorisation de pratiquer cantonale, selon les principes établis par les bases légales.	<input type="checkbox"/>				
3	Les tâches et responsabilités de chaque PdS sont consignés dans un cahier des charges.	<input type="checkbox"/>				
4	L'établissement possède un concept de délégation de soins conforme.	<input type="checkbox"/>				
5	Il existe une stratégie de formation institutionnelle liée à la pratique médico-soignante.	<input type="checkbox"/>				
Les activités médico-soignantes sont soumises aux principes suivants :						
6	6.1 les activités sont décrites dans des procédures (ou autres documents) tenues à jour et basées sur les recommandations de sociétés de disciplines reconnues ;	<input type="checkbox"/>				
	6.2 la documentation est accessible au personnel de l'établissement.	<input type="checkbox"/>				
La gestion de l'amélioration continue des pratiques médico-soignantes répond aux principes suivants :						
7	7.1 il existe un support de déclaration des événements indésirables (EI) ;	<input type="checkbox"/>				
	7.2 il existe un système de gestion des EI avec élaboration de rapports (analyse, mesures, évaluation des mesures) ;	<input type="checkbox"/>				
	7.3 il existe un répertoire de suivi des EI survenus dans le cadre de la mission de soins ;	<input type="checkbox"/>				
	7.4 la satisfaction, l'expérience et la participation des bénéficiaires est recherchée.	<input type="checkbox"/>				
Remarques, constats :		Délais :				

B. CONFORMITÉ DES LOCAUX		Oui	IN	Non	NO	NA
Les lieux sont adaptés aux soins qui s'y déroulent :						
8	8.1 l'aménagement de l'environnement est adapté au bénéficiaire ;	<input type="checkbox"/>				
	8.2 l'évacuation d'un bénéficiaire en urgence est garantie.	<input type="checkbox"/>				
Des mesures organisationnelles et techniques appropriées sont mises en place pour que les données personnelles soient protégées contre tout traitement non autorisé :						
9	9.1 la configuration des locaux permet de respecter la confidentialité des données échangées avec le bénéficiaire ;	<input type="checkbox"/>				
	9.2 l'accès aux dossiers médico-soignants est sécurisé.	<input type="checkbox"/>				
Remarques, constats :		Délais :				

C. PRÉVENTION DES INFECTIONS ASSOCIÉES AUX SOINS		Oui	IN	Non	NO	NA
	Hygiène des mains :					
10	10.1 le personnel a les ongles courts et sans vernis, ne porte pas de bijoux, n'a pas de manches longues pendant la pratique des soins ;	<input type="checkbox"/>				
	10.2 des distributeurs de solution hydro-alcoolique sont présents (flacons à usage unique dans tous les locaux de soins ou flacons de poche) ;	<input type="checkbox"/>				
	10.3 les lavabos sont équipés de distributeur de savon liquide neutre et d'essuies mains en papier ;	<input type="checkbox"/>				
	10.4 une documentation sur les indications et technique d'hygiène des mains est disponible.	<input type="checkbox"/>				
	Equipement de protection individuelle (EPI) :					
11	11.1 les boîtes de gants, de masques et les surblouses sont stockés à l'abri des projections, de l'humidité, de la poussière et de la chaleur ;	<input type="checkbox"/>				
	11.2 une documentation sur les indications de port d'EPI et sur la technique de pose et de retrait des EPI est disponible.	<input type="checkbox"/>				
	Equipement et matériel de soins :					
12	12.1 les activités propres (par exemple stockage) et les activités sales (par exemple nettoyage) ne sont pas mélangées ;	<input type="checkbox"/>				
	12.2 le matériel de soins est entretenu dans une zone dédiée et organisée de manière à ne pas contaminer l'environnement.	<input type="checkbox"/>				
	Gestion du linge :					
13	13.1 les circuits propres/sales sont organisés afin d'éviter tout croisement de linge propre et de linge sale ;	<input type="checkbox"/>				
	13.2 la collecte interne du linge sale se fait dans des sacs à linge sale à l'aide de chariots strictement réservés à cet usage.	<input type="checkbox"/>				
	Gestion de l'environnement :					
14	14.1 les surfaces, mobiliers et équipements sont adaptés à l'activité ;	<input type="checkbox"/>				
	14.2 il existe un document précisant la fréquence de nettoyage, les produits utilisés, la personne responsable du nettoyage et une traçabilité des nettoyages.	<input type="checkbox"/>				
	Protection du personnel :					
15	Une procédure interne en cas d'accident d'exposition au sang et aux liquides biologiques est disponible.	<input type="checkbox"/>				
Remarques, constats :		Délais :				

D. PRODUITS THÉRAPEUTIQUES (DMX ET MÉDICAMENTS)		Oui	IN	Non	NO	NA
16	Il existe une procédure de gestion des dispositifs médicaux.	<input type="checkbox"/>				
17	La maintenance des dispositifs médicaux est documentée et suivie (Exemple : Tableau avec Nom des DMx - date achat - date de maintenance effectuée- date prochaine maintenance).	<input type="checkbox"/>				
18	Il existe un système d'alerte ascendant et descendant pour la matériovigilance et pharmacovigilance (veille et annonce du/au fabricant et à Swissmedic concernant les DMx défectueux).	<input type="checkbox"/>				
19	Il existe une procédure de gestion des médicaments.	<input type="checkbox"/>				

20	L'accès au lieu de stockage des médicaments est sécurisé, et réservé aux seules personnes autorisées.	<input type="checkbox"/>				
21	Le réfrigérateur, réservé uniquement au stockage des médicaments, est propre et dégivré.	<input type="checkbox"/>				
22	Les contrôles des dates de péremptions (matériel de soins et médicaments) sont tracés.	<input type="checkbox"/>				
23	La température (et ses extrêmes) des lieux de stockage des médicaments est contrôlée et tracée.	<input type="checkbox"/>				
Remarques, constats :		Délais:				

E. DROITS DES BÉNÉFICIAIRES		Oui	IN	Non	NO	NA
24	La sphère privée des bénéficiaires est respectée, notamment :					
	24.1 l'intimité du bénéficiaire est considérée ;	<input type="checkbox"/>				
	24.2 le personnel frappe à la porte, et attend d'être invité avant d'entrer dans l'espace privé du bénéficiaire stationnaire ou l'espace de consultation ;	<input type="checkbox"/>				
	24.3 le bénéficiaire peut décider s'il ferme sa porte ou non ;	<input type="checkbox"/>				
	24.4 la vie affective et sexuelle du bénéficiaire est considérée ;	<input type="checkbox"/>				
24.5 le bénéficiaire peut conserver sa liberté spirituelle et pratiquer sa religion.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
25	Le droit à la dignité est respecté, notamment :					
	25.1 le personnel adopte un attitude soignante respectueuse envers les bénéficiaires ;	<input type="checkbox"/>				
	25.2 le personnel est attentif à l'apparence du bénéficiaire ;	<input type="checkbox"/>				
25.3 l'autodétermination est intégrée à la prise en soins.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
26	Le droit aux liens avec l'extérieur est soutenu/entretenu.	<input type="checkbox"/>				
27	Le droit à l'information est garanti, notamment :					
	27.1 il existe une information écrite sur les droits et devoirs ; les mesures de protection ou d'assistance prévues par le droit de protection de l'adulte et les conditions de séjour ;	<input type="checkbox"/>				
	27.2 des informations sur les voies de recours en interne et en externe sont transmises aux bénéficiaires ;	<input type="checkbox"/>				
	27.3 le personnel informe le bénéficiaire des soins et/ou traitements dispensés ;	<input type="checkbox"/>				
27.4 l'établissement adapte l'affichage (lisibilité et visibilité, langage FALC) des informations.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
28	Le libre choix et le consentement éclairé sont recherchés notamment :					
	28.1 le bénéficiaire a choisi son médecin ;	<input type="checkbox"/>				
	28.2 le bénéficiaire a choisi l'institution ;	<input type="checkbox"/>				
28.3 le consentement du bénéficiaire est recherché pour les décisions qui le concernent.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
29	L'institution veille à ce que les bénéficiaires ne souffrent d'aucune maltraitance ou de soins insuffisants, notamment :					
	29.1 des mesures de prévention et sensibilisation à la maltraitance/négligence sont mises en place ;	<input type="checkbox"/>				

	29.2 il existe une marche à suivre d'intervention en cas de suspicion de maltraitance.	<input type="checkbox"/>				
30	Les mesures personnelles anticipées sont recherchées, notamment :					
	30.1 les informations échangées avec le bénéficiaire concernant les directives anticipées (DA), notamment un refus de positionnement de sa part, sont documentées dans son dossier ;	<input type="checkbox"/>				
	30.2 si elles existent, les DA sont accessibles.	<input type="checkbox"/>				
Pour les bénéficiaires incapables de discernement :						
31	Les mesures appliquées de plein droit sont respectées, notamment :					
	31.1 l'identité du représentant dans le domaine médical est documentée ;	<input type="checkbox"/>				
	31.2 lorsque le bénéficiaire est privé de représentant dans le domaine médical, l'institution en avise l'autorité de protection de l'adulte ;	<input type="checkbox"/>				
	31.3 les échanges concernant les volontés explicites ou présumées de la personne concernée quant aux soins proposés et à l'attitude sont documentés.	<input type="checkbox"/>				
32	Il existe une procédure décrivant les démarches à entreprendre lors de la mise en place de mesures limitant la liberté de mouvement.	<input type="checkbox"/>				
33	Lors de l'utilisation de mesures limitant la liberté de mouvement, les éléments suivants sont présents dans le dossier médico-soignant du bénéficiaire :					
	33.1 la description du processus décisionnel menant à l'instauration de la mesure (proportionnalité et subsidiarité) ;	<input type="checkbox"/>				
	33.2 la description détaillée de la mesure ;	<input type="checkbox"/>				
	33.3 l'évaluation argumentée du maintien de la mesure ;	<input type="checkbox"/>				
	33.4 le nom de la professionnelle ou du professionnel responsable de la décision ;	<input type="checkbox"/>				
	33.5 l'information à la représentante ou au représentant dans le domaine médical du bénéficiaire.	<input type="checkbox"/>				
Remarques, constats :			Délais :			

F. PRESTATIONS DE SOINS		Oui	IN	Non	NO	NA
34	Le dossier comprend toutes les pièces concernant les soins prodigués au bénéficiaire, notamment :					
	34.1 l'anamnèse ;	<input type="checkbox"/>				
	34.2 une évaluation des besoins ;	<input type="checkbox"/>				
	34.3 les prescriptions médicales ;	<input type="checkbox"/>				
	34.4 la traçabilité des soins effectués ;	<input type="checkbox"/>				
	34.5 le résultat des examens cliniques et analyses effectuées ;	<input type="checkbox"/>				
	34.6 les observations permettant le suivi ;	<input type="checkbox"/>				
	34.7 les informations sur l'entourage.	<input type="checkbox"/>				
35	Des informations individualisées décrivent les spécificités des accompagnements suivants :					
	35.1 les repas ;	<input type="checkbox"/>				
	35.2 la gestion de la douleur ;	<input type="checkbox"/>				
	35.3 la gestion des comportements à risque ;	<input type="checkbox"/>				
	35.4 le projet socio-éducatif.	<input type="checkbox"/>				

36	Le dossier médico-soignant est archivé selon le cadre légal.	<input type="checkbox"/>				
37	Toute adjonction, suppression ou autre modification du dossier électronique est décelable ; son auteur et sa date peuvent être identifiés.	<input type="checkbox"/>				
38	Les bénéficiaires ont accès à :					
	38.1 un contrôle minimum une fois par année avec leur médecin traitant ;	<input type="checkbox"/>				
	38.2 un contrôle annuel chez le dentiste ou l'hygiéniste dentaire ;	<input type="checkbox"/>				
	38.3 des consultations par des spécialistes aussi souvent que nécessaire.	<input type="checkbox"/>				
39	Des programmes de prévention sont proposés dans le cadre de la promotion de la santé :					
	39.1 le bénéficiaire est encouragé à pratiquer une activité physique régulière ;	<input type="checkbox"/>				
	39.2 le bénéficiaire est informé des moyens de contraception, de protection, de prévention des IST, de l'existence de services ressources le cas échéant ;	<input type="checkbox"/>				
	39.3 une diététicienne ou un diététicien intervient dans l'élaboration et la cohérence des apports nutritionnels au sein de l'établissement ;	<input type="checkbox"/>				
	39.4 des campagnes de vaccination sont organisées ;	<input type="checkbox"/>				
	39.5 autres axes de préventions spécifiques à l'institution.	<input type="checkbox"/>				
Remarques, constats :		Délais :				